



ASSEMBLÉE — 38^e SESSION

COMMISSION ÉCONOMIQUE

TEXTE DE LA PARTIE « GÉNÉRALITÉS » DU RAPPORT DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE ET DE SON RAPPORT SUR LE POINT 39 DE L'ORDRE DU JOUR

(Présenté par le Président de la Commission économique)

Les éléments ci-joints, destinés à la partie « Généralités » du rapport de la Commission économique et au rapport sur le point 39 de l'ordre du jour, ont été approuvés par la Commission économique.

Note. — Prière d'insérer la présente note dans le dossier de rapport, après avoir retiré la page de couverture.

RAPPORT DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE À L'ASSEMBLÉE

Généralités

1. La Commission économique a tenu trois séances entre le 24 septembre et le 4 octobre 2013.
2. M. Marcelo Pacheco Dos Guarany (Brésil) a été élu Président de la Commission lors de la deuxième séance plénière de l'Assemblée. À sa première séance, la Commission a élu M. Dokisime Gnama Latta (Togo) Premier Vice-Président et M. H.M.C. Nimalsiri (Sri Lanka) Second Vice-Président.
3. Les Représentants de ... États membres et de ... délégations ayant qualité d'observateur ont assisté à une ou plusieurs séances de la Commission.
4. Le Secrétaire de la Commission était M. B. Djibo, Directeur du transport aérien (ATB). La Sous-Secrétaire était M^{me} N. Abdennebi, Chef de la Section de l'analyse et de la politique économiques, ATB. Les Secrétaires adjoints, tous fonctionnaires de la Direction du transport aérien, étaient M^{me} M. Boulos, M. F. Malaud, M^{me} G. Resiak, M. J. Simon et M. Y.Z. Wang, tandis que M. T. Hasegawa était Chargé de liaison.

Ordre du jour et organisation des travaux

5. La Commission a examiné les points 39, 40, 41, 42, 43 et 44 de l'ordre du jour, qui lui avaient été renvoyés par la Plénière :
 - Point 39 : Rapports annuels du Conseil à l'Assemblée pour 2010, 2011 et 2012
 - Point 40 : Développement économique du transport aérien — Politique
 - Point 41 : Réglementation économique du transport aérien international
 - Point 42 : Économie des aéroports et des services de navigation aérienne
 - Point 43 : Données sur l'aviation — Surveillance et analyse
 - Point 44 : Autres questions à examiner par la Commission économique
6. La documentation examinée par la Commission peut être consultée sur le site web de l'OACI (<http://www.icao.int/Meetings/a38/Pages/default.aspx>). La Commission a effectué tous ses travaux en séance plénière. La suite donnée par la Commission à chacun des points fait l'objet d'un rapport distinct dans les paragraphes qui suivent.

Point 39 : Rapports annuels du Conseil à l'Assemblée pour 2010, 2011 et 2012

39.1. À sa première séance, la Commission économique examine les sections pertinentes des rapports annuels du Conseil pour 2010, 2011 et 2012 et le Rapport supplémentaire couvrant les six premiers mois de 2013.

39.2. La Commission examine le chapitre « Le monde du transport aérien », qui traite des principales tendances et des principaux faits nouveaux dans l'économie mondiale, de la réglementation économique du transport aérien, notamment en ce qui concerne les compagnies aériennes, les aéroports et les services de navigation aérienne, et des parties prenantes clés de l'industrie, ainsi que le chapitre concernant les programmes de travail dans le domaine du transport aérien qui, pour l'année 2010, est inscrit sous le titre « Efficacité », et pour les années 2011 et 2012, sous le titre « Objectif stratégique C » relatif au développement durable du transport aérien.

39.3. La Commission note que les activités de l'OACI dans le domaine du transport aérien comprennent les travaux en cours sur les politiques économiques, l'économie des aéroports et des services de navigation aérienne, les activités en matière de données relatives à l'aviation, notamment les statistiques, la prévision, l'analyse économique et le financement collectif. Elle note aussi les activités dans le domaine du transport aérien qui sont examinées par le Comité exécutif, en particulier en ce qui concerne la sûreté de l'aviation [Facilitation et documents de voyage lisibles à la machine, y compris l'administration du Répertoire de clés publiques (RCP)] et la protection de l'environnement.